



## Décision CD du 1er Septembre 2018

**Dossier décision Commission Fédérale des Règlements et Contentieux FFF du 21 août, notifiée le 27 Aout 2018.- Appel de l'ASC Red Star d'une décision de la Ligue de Guadeloupe**

Le Comité Directeur a pris acte de la décision rendue le 21 août 2018 par la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la FFF, et de ses motifs

En conséquence le Comité Directeur réuni en séance plénière le 1er septembre 2018 décide à l'unanimité :

1/ La **Restitution à l'ASC Red Star des 14 points** de ses résultats en conformité avec l'article 7.2 des compétitions 2017/2018.

2/ L'**Annulation de l'amende financière** de 1 190 euros infligée à l'ASC Red Star (170 € X 14 euros).

3/ Le **Rétablissement du classement de LR2**, de l'ASC Red Star à la seconde place du Championnat de la R2 Poule A et de l'USGB à la 3ème place.

4/ L'**Accession de l'ASC Red Star à la LR1** pour la saison 2018/2019.

5/ Le **Respect de la composition de la R1 en 14 clubs** en application de l'article 137 des Règlements Généraux et de nos compétitions.

En conséquence **le CD confirme** que :

6/ **le match de LR1 UNAR-USGB de la 1ère journée de la saison 2018/2019** en application de l'article 147 des Règlements Généraux voit son résultat **non homologable** sans qu'il soit besoin de réexaminer les points 1,3 et 4 sus visés.

7/ **les calendriers de la R1 et de la R2 de la saison 2018/2019 seront modifiés** pour intégrer l'ASC Red Star en R1 et l'USGB en R2, en application de l'article 7.4.3 des Règlements des Compétitions du fait de la force majeure et des circonstances exceptionnelles.